

TARIFS – ROCTERIE 2 « Couleur Océan »

Votés par délibération le 29 avril 2026 par le Conseil d'Administration du CCAS

Appartement 35m ² - T2 (UNE PERSONNE)	01/06/2026
LOYER + CHARGES	
LOYER	613,05 €
Maintenance / réparations	39,00 €
Assurances	13,00 €
EAU	14,25 €
ELECTRICITE	64,50 €
GAZ	64,50 €
TOTAL / MOIS	808,30 €

PRESTATIONS SOCLES	
SERVICES COMMUNS (<i>charge personnel, vie sociale, entretien des espaces communs</i>)	582,15 €
Téléassistance 24h/24h	23 €
TOTAL / MOIS	605,15 €
TOTAL LOYER + PRESTATIONS SOCLES/ MOIS	1 413,45 €

PRESTATIONS HOTELIERES OBLIGATOIRES	
Petit déjeuner	31,05 €
Goûter	15,25 €
Déjeuner	262,25 €
TOTAL / MOIS	308,55 €
PRESTATIONS HOTELIERES FACULTATIVES	
Dîner	242,75 €
Entretien du linge (personnel et linge plat)	30,25 €
TOTAL / MOIS	273,00 €

TOTAL DEMI-PENSION OBLIGATOIRE / MOIS	1 722,00 €
TOTAL PENSION COMPLETE + LINGE / MOIS	1 995,00 €

Pour les couples, les tarifs sont les suivants :

Appartement 35m ² - T2 (COUPLE)	01/06/2026
TOTAL DEMI PENSION OBLIGATOIRE / MOIS	808.30 + 1210.30 + 617.10 = 2635.70 €
TOTAL PENSION COMPLETE + LINGE / MOIS	808.30 + 1210.30 + 617.10 + 546 = 3181.70 €

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} juin 2026.

REPAS EXTERIEURS ET REPAS INVITES

PRESTATION	Tarifs
Repas invité	15 €

Votés par délibération le 14 avril 2025 par le Conseil d'Administration du CCAS

PLACES HABILITEES A L'AIDE SOCIALE

Le montant du prix hébergement pour les places habilitées à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale est fixé tous les ans par arrêté par le Président du Conseil Départemental de Vendée :

	Année 2026
Hébergement permanent	60,97 € par jour
Hébergement permanent pour les personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif de reconnaissance du handicap, accueillies en résidence autonomie quel que soit l'âge	80,12 € par jour

Fixés par arrêté départemental et votés par délibération le 11 mars 2026 par le Conseil d'Administration du CCAS

Ces tarifs sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2026.